

## **Rencontres Nationales des Conseils de Développement 11 et 12 Octobre 2018 – Sète Agglopol Méditerranée**

**Discours de Yves Londechamp, co-président de la Coordination Nationale des Conseils de développement, vice-président du Conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines**

**Accueil de la Ministre Jacqueline Gourault – Ministre auprès du Ministre de l’Intérieur**

*Seul le prononcé fait foi*

Madame la Ministre,

Monsieur le Préfet

Mesdames et Messieurs les Parlementaires

Mesdames et Messieurs les Elus

Chers présidentes, présidents et membres de Conseils de développement

Chers animatrices et animateurs des Conseils de développement

C’est un grand plaisir et un honneur de vous accueillir, Madame la Ministre, aux 12èmes Rencontres nationales des Conseils de développement.

Ces Rencontres constituent traditionnellement un moment d’échanges, de partage d’expériences, et de réflexions au niveau national, entre tous les Conseils de développement, adhérents ou non à la Coordination.

C’est également l’occasion pour les Elus et les cadres territoriaux qui le souhaitent, et nous les remercions de leur présence, de s’ouvrir à la diversité des pratiques des Conseils de développement sur les territoires.

Cette année, nous souhaitons que ces Rencontres permettent de donner une **nouvelle impulsion à la contribution des Conseils de développement à la démocratie territoriale.**

Les Conseils de développement ont une **responsabilité particulière** pour contribuer à rendre la démocratie plus riche et plus vivante :

Tout d’abord, ils apportent une **vraie valeur ajoutée à l’élaboration de l’action publique** par leurs contributions **construites**, fondées sur l’expertise d’usage et l’expression des **attentes des citoyens et des acteurs de la société civile** dans toute la diversité de leurs domaines d’action.

Ils invitent à **sortir des cadres** géographiques ou de compétences qui pèsent sur l’action des intercommunalités. Des Conseils de développement ont par exemple été acteurs dans les réflexions ayant conduit à la création de pôles métropolitains.

Les Conseils sont à l'écoute des signaux faibles de la société et ils contribuent à **ouvrir de nouvelles portes** pour l'action publique.

Ils travaillent **avec les autres acteurs de démocratie participative**, en tant que lieu de débat apaisé permettant le dialogue entre les élus et tous les acteurs du territoire. Ils contribuent ainsi à **l'animation du débat territorial** et à la **dynamique de mise en réseau des acteurs de la société civile, pour faire émerger des projets concrets dans les territoires.**

Au total, ce sont plusieurs dizaines de milliers de citoyens bénévoles qui s'impliquent **dans la durée** pour conduire des **réflexions structurées**, pour aller à la **rencontre des habitants et des acteurs**, pour **animer le débat territorial**, pour **dialoguer avec les élus** – les élus communautaires, mais également les maires et les élus communaux, *je peux témoigner personnellement de l'intérêt que, dans certains territoires, les élus communaux non communautaires portent aux travaux du Conseil de développement, véritable porte d'entrée sur les problématiques communautaires* –.

Or, nous avons le sentiment que toute cette énergie bénévole est insuffisamment reconnue et utilisée, et qu'il reste parmi les citoyens un large potentiel de bonnes volontés à qui l'on ne donne pas l'occasion de s'impliquer dans cette réflexion sur l'intérêt général et sur les politiques publiques territoriales.

Au premier rang des préoccupations est le cas des **Conseils de développement qui n'existent pas**, malgré l'obligation légale. Si certains présidents d'agglomération décident de ne pas créer de Conseil de développement, il existe des situations moins tranchées. J'étais la semaine dernière au congrès de l'AdCF, et j'ai eu l'occasion d'échanger avec des représentants de communautés diverses, qui n'avaient pas de Conseil de développement. Ce n'était pas par méfiance ou prévention, mais simplement par manque d'information sur « comment faire », manque d'exemples autour de soi pour encourager, bref une simple insuffisance d'accompagnement.

Ensuite beaucoup de Conseils de développement souffrent d'un **manque de moyens**. Dans certains territoires XXL, le simple coût de déplacement pour participer aux réunions des groupes de travail peut constituer un véritable écueil. Les Conseils de développement de petites communautés ne peuvent pas participer autant qu'elles le souhaiteraient aux réunions de la Coordination nationale pour des raisons de frais de déplacements. Cela complique notre ambition d'une représentation équilibrée des territoires urbains et ruraux dans les instances de gouvernance de notre association. En matière d'ingénierie, les ressources mises à disposition des Conseils sont extrêmement variables et sont dans bien des cas quasi symboliques.

Et quand tout va bien sur le plan de la logistique et de l'ingénierie, se posent des questions plus qualitatives, mais centrales, comme la prise en considération des travaux du Conseil, la qualité du dialogue, la liberté d'initiative laissée au Conseil pour s'ouvrir à la population ou aux acteurs locaux, etc... Sur tous ces points, il y a des avancées déjà accomplies dont on peut se réjouir, mais il reste naturellement des marges de progrès sur lesquelles nous souhaitons travailler en coopération avec les élus.

Notre proposition, résumée dans l'Appel de Sète, est de travailler avec les élus territoriaux, à travers leurs associations nationales, sur un programme d'actions concret pour accélérer la création de Conseils de développement, et faire progresser la contribution des Conseils à la vitalité démocratique des territoires.

Mais nous avons également besoin de l'Etat pour jouer un rôle de facilitateur, voire d'accompagnateur, et même de défricheur, dans certains domaines. Dans le domaine spécifique de la création des Conseils de développement, vous nous aviez déjà apporté une réponse favorable sur le principe, et nous vous en remercions, même si les circonstances n'ont pas permis d'avancer autant que nous l'avions envisagé.

Notre souhait est d'élargir cette démarche à l'ensemble des points que j'ai évoqués, afin de se rapprocher de notre vision de Conseils de développement investis dans une véritable relation de **co-construction avec les élus, les acteurs de la société civile et les citoyens** pour **concevoir des politiques publiques inventives**, pragmatiques et adaptées aux besoins de chaque territoire.

En complément de ce grand projet, nous sommes intéressés à connaître les intentions du gouvernement sur deux questions :

- la façon dont pourrait évoluer le droit à l'expérimentation au niveau des EPCI et pôles d'équilibre territoriaux,
- la façon dont pourrait être mieux assuré, dès les prochaines élections municipales, la visibilité des enjeux communautaires et des programmes politiques proposés par les candidats.

Enfin, au niveau national, il nous semble que, dans le cadre de la réforme constitutionnelle dont l'examen reprendra début 2019, il conviendrait de prévoir une représentation des sociétés civiles territoriales dans la future instance qui remplacera l'actuel CESE, afin que les instances de la société civiles se mettent elles-aussi à l'heure d'un équilibre et d'une complémentarité entre les approches jacobines et girondines.

Madame la Ministre, je vous cède la parole.